

Communauté de Communes Bresse

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 33
➤ présents : 31 ➤ contre :
➤ votants : 33 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 26 mars 2024

Séance du 8 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 avril à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Bâgé-Dommartin, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Monsieur Freddy BEREYZIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS.

Monsieur Philippe VILARD a donné pouvoir à Madame Emily UNIA pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Madame Florence BERRY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats 2023 budget Principal et budgets annexes.

Conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'affectation des résultats 2023 pour le budget Principal et les 14 budgets annexes.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de chacun des comptes administratifs, résultats conformes à ceux des comptes de gestion.

BUDGET PRINCIPAL

Réalisé 2023	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Section de fonctionnement	9 392 222,50 €	11 414 520,25 €	2 022 297,75 €
Section d'investissement	2 615 590,55 €	6 683 247,21 €	4 067 656,66 €
Restes à réaliser	3 532 783,20 €		

BUDGET ACTION ECONOMIQUE

Réalisé 2023	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Section de fonctionnement	1 914 478,17 €	2 106 036,93 €	191 558,76 €
Section d'investissement	1 830 950,60 €	2 077 795,35 €	246 844,75 €

BUDGET POLE PETITE ENFANCE

Réalisé 2023	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Section de fonctionnement	1 406 936,71 €	1 448 913,03 €	41 976,32 €
Section d'investissement	30 417,90 €	397 845,47 €	367 427,57 €
Restes à réaliser	324 447,44 €		

BUDGETS ORDURES MÉNAGÈRES

Réalisé 2023	OM PDB			OM PDV			TOTAL Résultat 2023
	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	
Section de fonctionnement	1 764 168,97 €	1 957 381,76 €	193 212,79 €	1 409 414,37 €	1 666 622,61 €	257 208,24 €	450 421,03 €
Section d'investissement	28 382,40 €	721 100,30 €	692 717,90 €	211 448,91 €	715 895,13 €	504 446,22 €	1 197 164,12 €
Restes à réaliser	212 098,86 €			659 847,93 €			871 946,79 €

BUDGET SPANC

Réalisé 2023	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Section de fonctionnement	81 494,08 €	399 209,91 €	317 715,83 €
Section d'investissement	13 992,76 €	3 743,22 €	-10 249,54 €

BUDGET PORTAGE REPAS À DOMICILE

Réalisé 2023	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Section de fonctionnement	172 944,85 €	169 406,93 €	-3 537,92 €
Section d'investissement	0,00 €	30 601,39 €	30 601,39 €

BUDGETS ZONES D'ACTIVITÉS

Zones d'activités	réalisé 2023 fonctionnement		réalisé 2023 investissement		résultat 2023	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	fonctionnement	investissement
ZA Actiparc à Boz-Reyssouze	1 175 691,94 €	1 621 744,36 €	1 246 980,72 €	840 473,83 €	446 052,42 €	-406 506,89 €
ZA Pont de Vaux Est	5 803,96 €	1 819,45 €	16 771,77 €	156 029,23 €	-3 984,51 €	139 257,46 €
ZA Ozan	178 573,82 €	263 207,75 €	357 103,63 €	178 544,12 €	84 633,93 €	-178 559,51 €

Il a été constaté une différence de 0,04 € sur le budget Zone d'Activité OZAN, résultant d'une erreur de répartition des emprunts des Zones d'Activités en provenance de l'ex Communauté de communes de Pont-de-Vaux à la fusion des 2 communautés de communes au 1er janvier 2017. Cette différence de 0,04 € a été constatée en section d'investissement sur ce budget lors du remboursement du solde du capital de l'emprunt, le 25 mars 2023.

Le résultat reporté au budget 2024 sera celui du compte de gestion, soit :

ZA Charlemagne, Bâgé-Dommartin	108 090,00 €	216 180,00 €	216 180,00 €	108 090,00 €	108 090,00 €	-108 090,00 €
ZA La Glaine, Bâgé-Dommartin	456 787,38 €	912 437,38 €	911 300,00 €	455 650,00 €	455 650,00 €	-455 650,00 €
ZA Feillens-Replonges	365 162,70 €	403 258,75 €	728 905,90 €	363 743,20 €	38 096,05 €	-365 162,70 €
ZA Manzat	58 819,14 €	59 366,86 €	54 203,07 €	54 203,07 €	547,72 €	0,00 €
ZA La croisée, Saint-André-de-Bâgé	558 300,00 €	558 300,00 €	558 300,00 €	558 300,00 €	0,00 €	0,00 €

Considérant que l'affectation des résultats des comptes administratifs seront repris dans les budgets de la Communauté de Communes Bresse et Saône, Principal et annexes

Considérant que l'affectation du résultat doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement – affectation à l'article 1068
- le reliquat peut être affecté librement, soit reporté en section de fonctionnement – recettes 002 – soit affecté en section d'investissement pour financer de nouvelles dépenses – 1068

Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Vu les tableaux exposés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'affectation des résultats 2023 pour l'ensemble des budgets présentés ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le Président,*

